



ARRONDISSEMENT DE
LIEGE

PROVINCE DE
LIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 février 2025

Présents : MM. Jérôme COCHART

Serge ERNST, Anne DE LAVAREILLE, Arnaud LECLERCQ, Victor ZINNEN, Jean Marie LACROIX

Simon BEBRONNE, Christophe BERTHO, Xavier BOURDOUXHE-NÉLISSEN, Charly DEDÉE, Julie FERRARA, Arnaud GARSOU, René

GOREUX, Marie GREFFE, Laurent MÉDÉRY, Caroline PETIT, Christophe RENERY, Marie SIMON, Charline VAN SNICK, Nicolas WEBER,

Florence WESTPHAL

Isabelle RENWART

Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président

Échevins

Conseillers

Présidente du CPAS

Directrice générale

6^{ème} objet : **RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE POLICE - PRIORITÉ DE PASSAGE - RUE DE SAIVE.**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses modifications ultérieures ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 119 et 135 § 2 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Considérant l'existence d'un dispositif rétrécissant la chaussée rue de Saive ;

Considérant que les conducteurs pratiquent des vitesses inadaptées en vue d'être les premiers à s'engager dans le dispositif ;

Considérant la nécessité de diminuer les vitesses pratiquées et ce, en instaurant un système de priorité de passage sur le dispositif susvisé ;

Délibération du Conseil Communal
en date du 27 février 2025

Suite n°1 – 6^{ème} objet : **RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE POLICE - PRIORITÉ DE PASSAGE - RUE DE SAIVE.**

Considérant l'avis technique préalable de la Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries (DDDSAV) du Service public de Wallonie du 24 janvier 2025 ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité :

Article 1 : Une priorité de passage est établie rue de Saive, à hauteur du dispositif rétrécissant la chaussée en son centre à hauteur du n° 53, pour les conducteurs sortant de l'agglomération.

Article 2 : La mesure prévue à l'article 1 sera matérialisée par les signaux B19 pour les conducteurs tenus de céder le passage et B21 pour les conducteurs prioritaires.

Article 3 : Le présent règlement sera sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière.

Article 4 : Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 5 : Le présent règlement sera soumis pour approbation au Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures – Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Jérôme COCHART

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,





COMMUNE DE
BLEGNY

AVIS DE PUBLICATION

Le 27 février 2025, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la priorité de passage établie rue de Saive, à hauteur du dispositif rétrécissant la chaussée en son centre à hauteur du n° 53, pour les conducteurs sortant de l'agglomération.

Ce règlement a été approuvé par l'autorité de tutelle le 13 mars 2025.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de ce règlement est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **13 MARS 2025**

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Jérôme COCHART